Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260219-2026021904-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 19 février à 19h30 heures,

Le conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur Frédéric MARTIN, maire.**

Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, A. BRIEUC, M. AUBRY, E. BLIN (arrivée à 19h50), C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	C. GARDAN , J-M. DAVID
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT,
PROCURATION	C. GARDAN à F. MARTIN, J-M DAVID à N. MONVOISIN

Nombre de conseillers	Point 1	Point 2	Point 2	Point 2
En exercice	15	15	15	15
Présents	10	11	11	11
Votants	12	13	12	11

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

4 ■ Finances – Budget Commune –
Vote de la subvention Association OGEC hors contrat d'association

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2313-11 précise que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. »
Aussi Monsieur le Maire demande-t-il à Madame Maëlla Aubry et Monsieur Nicolas Monvoisin de ne pas prendre part au vote de cette délibération.

Le nombre d'élus votants est de ce fait porté à 11.

Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la vie associative, informe que le dossier de demande de subvention de l'association OGEC était complet lors de l'examen de la demande de subvention en commission finances le 4 février 2026.

L'association OGEC sollicite une subvention pour l'achat d'équipements informatiques.

Jusqu'à aujourd'hui, les 3 enseignantes utilisent leur ordinateur portable personnel pour les besoins respectifs de leur classe.
Aussi, le vidéo projecteur de la classe de CP-CE1-CE2 est hors d'usage.

L'association OGEC a présenté des devis d'acquisition d'ordinateurs portables et le coût d'un vidéo projecteur.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260219-2026021904-DE

Sur proposition de la commission finances, Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la vie associative propose :

- d'accompagner l'association OGEC pour l'acquisition de ces équipements informatiques à hauteur 3 500€, sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-de soutenir l'association OGEC pour l'acquisition de ces équipements informatiques à hauteur 3 500€, sur présentation des factures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN



